



BP 22
76550 OFFRANVILLE
Tel : 02 32 90 20 25
Fax : 02 35 90 92 06

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte-rendu sommaire du Conseil communautaire du 3 mai 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six avril à dix-huit heures dix, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt avril deux mil seize, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUMENT.

Le quorum n'étant plus réuni à partir de la question n°5 inscrite à l'ordre du jour, le Conseil communautaire a de nouveau été légalement convoqué le vingt-sept avril deux mil seize et s'est réuni, l'an deux mil seize, le trois mai à dix-huit heures, en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUMENT, pouvant ainsi délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : Jean-Jacques BRUMENT, Jean BAZIN, Gill GERYL, Daniel LEFEVRE, André GAUTIER, Marie-Laure DUFOUR, Annie PIMONT, Annie OUVRY, Jean-Claude GROUT, Dominique BOULAIS (suppléante de Lionel AVISSE), Isabelle DUBUFRESNIL, Philippe LEFEBVRE (suppléant de Claude FERCHAL), Imelda VANDECANDELAERE, Josiane VASSEUR (suppléante de Christophe LOUCHEL), Guy SENEAL, Michel MENAGER, Nicolas LANGLOIS, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Sabine AUDIGOU, Florent BUSSY, François LEFEBVRE, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, Elodie ANGER, Bernard BREBION, Christine GODEFROY, René DESPREZ, Bérénice AMOURETTE, Bernard MACHEMEHL, Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE.

Absents : Franck SOTTOU (donne procuration à Jean BAZIN), Patrick BOULIER, Lionel AVISSE (suppléé par Dominique BOULAIS), Bruno BIENAIME (donne procuration à Bernard MACHEMEHL), Claude FERCHAL (suppléé par Philippe LEFEBVRE), Sandra JEANVOINE (donne procuration à Bernard BREBION), Danièle THETIOT (donne procuration à André GAUTIER), Christophe LOUCHEL (suppléé par Josiane VASSEUR), Maryline FOURNIER (donne procuration à Guy SENEAL), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Patricia RIDEL (donne procuration à Sabine AUDIGOU), Emmanuelle CARU-CHARRETON (donne procuration à François LEFEBVRE), Frédéric WEISZ (donne procuration à Florent BUSSY), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), Lucien LECANU (donne procuration à Marie-Catherine GAILLARD), Jolanta AVRIL (donne procuration à Patrick CAREL), Isabelle BOUVIER-LAFOSSE (donne procuration à Elodie ANGER), Véronique MPANDOU (donne procuration à Gill GERYL).

Secrétaire de Séance : Nicolas LANGLOIS.

⇒ **M. Langlois, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.**

⇒ **DÉLIBÉRATIONS**

EAU/ASSAINISSEMENT/EAUX PLUVIALES

03-05-16/01 – EAU/ASSAINISSEMENT – SIDESA – Retrait du Syndicat Mixte Caux-Seine Urbanisme

Rapporteur : Madame PIMONT

Il est décidé, à l'unanimité, d'accepter le retrait du Syndicat Mixte Caux-Seine Urbanisme au SIDESA.

03-05-16/02 – EAU/ASSAINISSEMENT – SIDESA – Retrait du SIAEP Nesle-Pierrecourt, SBV de l'Yères et de la Côte, SMBV Val des Noyers, SAEPA de la région de Saint Léger aux Bois, SIAEPA de la région de Vieux Rouen sur Bresle, SIAEPA Sources de l'Yères

Rapporteur : Madame PIMONT

Il est décidé, à l'unanimité, de refuser les retraits au SIDESA des collectivités suivantes :

- SIAEP Nesle-Pierrecourt,
- SBV de l'Yères et de la Côte,
- SMBV Val des Noyers,
- SAEPA de la région de Saint-Léger aux Bois,
- SIAEPA de la région de Vieux Rouen sur Bresle,
- SIAEPA Sources de l'Yères.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

03-05-16/03 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Cession d'une bande de terrain sur la parcelle de l'hôtel d'entreprises n°1 à l'entreprise AUDIS

Rapporteur : Monsieur GERYL

Il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser la cession d'une partie de la parcelle ZA 0081, représentant 1 884 m² sur un total de 11 944 m², à l'entreprise AUDIS pour un prix de vente du m² fixé à 20 € HT auquel il conviendra d'ajouter les frais de démolition et les frais de notaire.

TRANSPORTS

03-05-16/04 – TRANSPORTS – Avenant n° 20 à la DSP 2011-2018 – Transmanche – Période du 1^{er} mai au 30 septembre 2016

Rapporteur : Monsieur LEFEVRE

Il est décidé, à l'unanimité :

- d'approuver l'organisation des services réguliers de transport public saisonniers Transmanche au profit de tous les voyageurs pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2016,
- de charger la S.T.U.D., exploitant du réseau de transports urbains, et son sous-traitant, d'exécuter ces services dans le cadre de la convention de gestion du réseau Stradibus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 20 au contrat de délégation de service public des transports urbains relatif aux services réguliers de transport public saisonniers entre le terminal maritime, le centre-ville et les gares ferroviaire et routière de Dieppe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention conclue entre DFDS Seaways SAS et Dieppe-Maritime prévoyant les modalités d'exécution de ces services,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes parties, pour participer au financement de ces services.

03-05-16/05 – GARE ROUTIERE – Révision du règlement d'exploitation

Rapporteur : Monsieur LEFEVRE

Il est décidé, à l'unanimité :

- d'abroger le règlement intérieur de la gare routière de Dieppe du 15 décembre 2009 modifié,
- d'approuver le règlement d'exploitation de la gare routière de Dieppe proposé et d'en autoriser l'application,
- d'autoriser Monsieur le Président à déclarer les éléments nécessaires à l'A.R.A.F.E.R.

03-05-16/06 – GARE ROUTIERE – Fixation d'une redevance de sous-occupation pour les services réguliers interurbains de transport public routier de personnes librement organisés

Rapporteur : Monsieur LEFEVRE

Il est décidé, à l'unanimité, la fixation d'une redevance de sous-occupation à 776,82 € HT par an pour toute entreprise de transport public routier de personnes assurant des liaisons librement organisées desservant la gare routière de Dieppe, somme correspondante au maximum permis par la convention d'occupation passée avec SNCF Mobilités Gares et Connexions.

TOURISME / STATION NAUTIQUE

03-05-16/07 – STATION NAUTIQUE – Modification de la délibération du 23 février 2016 suite à la dissolution de l'association Varenne Plein Air

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est décidé, à l'unanimité, d'approuver la modification de la délibération du 23 février 2016 visant à substituer le Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne (SIEABVV) à l'association Varenne Plein Air.

03-05-16/08 – STATION NAUTIQUE – Fête du nautisme 2016 – Attribution de subventions aux associations participantes

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes aux associations participantes :

- SIEABVV (180 €, nouveau gestionnaire en lieu et place de Varenne Plein Air),
- SNVV (180 €),
- Aviron Varenne Côte d'Albâtre (360 €),
- SNSM (360 €),
- Dieppe Voiles et Falaises (360 €),
- Cercle de la Voile de Dieppe (360 €),
- L'Estran (360 €),
- Surf'In Pourville (360 €),
- Rand'Eau Kayak (360 €),
- Club des Sports Sous-Marins Dieppois (360 €),
- Quiberville Yachting Club (180 €),
- Sensation Large (180 €),
- AAPPMA de Dieppe (180 €),
- AAPPMA Gaule Arquoise (180 €),
- AAPPMA La Truite Yerroise (360 €),
- AAPPMA Le Pêcheur Eaulnais (360 €).

CULTURE**03-05-16/09 – CULTURE – Contrat de Pays Dieppois – Terroir de Caux – Fiche-action – Réhabilitation du Conservatoire Camille Saint-Saëns – Demandes de subvention****Rapporteur : Madame OUVRY**

Il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter les partenaires institutionnels pour l'attribution des subventions telles qu'indiquée dans le plan de financement ci-dessous, dans le cadre de la réhabilitation du Conservatoire Camille Saint-Saëns :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles			
Principaux postes de dépenses	Coût prévisionnel TTC en €	Financeurs	Modalités d'intervention	Coût prévisionnel TTC en €	en %
Diagnostiques et dépenses avant travaux : Amiante, Plomb	5 180 €	Etat	<i>Appel à Projet TEPCV</i>	492 000 €	24
Domage ouvrage	17 400 €	Région	<i>Intervention à hauteur de 40 % du montant HT sur les bouquets de travaux (lots 3, 5, 2, 4, 8) (si réduction d'au moins 20 % de la consommation énergétique initiale)</i>	352 720 €	18
Rémunération MOE	150 920 €	Département		207 640 €	10
CSPS	6 340 €	FCTVA		293 846 €	15
Bureau de contrôle	6 120 €				
Travaux	1 622 760 €				
Provision pour aléa (avenants) et révision des prix (9 % des dépenses)	182 090 €	Dieppe-Maritime		656 604 €	33
TOTAL	2 002 810 €	TOTAL		2 002 810 €	100

03-05-16/10 – CULTURE – SYDEMPAD – Mise à disposition temporaire des locaux de Dieppe-Maritime – 113/115 rue de la Barre à Dieppe**Rapporteur : Madame OUVRY**

Il est décidé, à l'unanimité, la mise à disposition à titre temporaire et gratuit (excepté pour les charges) des locaux de Dieppe-Maritime sis 113/115 rue de la Barre à Dieppe pendant les travaux réalisés sur le bâtiment du Conservatoire.

POLITIQUE DE LA VILLE**03-05-16/11 – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – Protocole de préfiguration à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine du quartier de Bel Air à Neuville-lès-Dieppe****Rapporteur : Monsieur GAUTIER**

Il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole de préfiguration à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine du quartier de Bel Air à Neuville-lès-Dieppe à intervenir et tous les documents y afférents, sous réserve de la modification de l'annexe financière actant la non-participation de Dieppe-Maritime au diagnostic des réseaux.

03-05-16/12 – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – Présentation de la Programmation 2016

Rapporteur : Monsieur GAUTIER

Il est approuvé, à l'unanimité, la programmation 2016 du Contrat de Ville 2015-2020 et l'attribution aux organismes partenaires du Contrat de Ville des subventions pour les montants maximum indiqués ci-dessous :

- ACREPT (chantier d'insertion) : 8 500 €,
- Les Ateliers du Cœur (chantier d'insertion) : 6 000 €,
- ESTRAN (chantier d'insertion) : 6 000 €,
- Haute Normandie Active (développement de l'activité économique et de l'emploi) : 500 €,
- Foyer Duquesne (fenêtre) : 2 500 €,
- Mission Locale (soutien à la mobilité des jeunes) : 5 000 €,
- Mission Locale (programme 100 chances 100 emplois) : 5 000 €.

DÉCHETS MÉNAGERS

03-05-16/13 – COLONNES ENTERRÉES – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – Quartier de Neuville – Réaménagement du secteur avenue Claude Debussy – Phase 1

Rapporteur : Madame DUFOUR

Il est décidé, à l'unanimité :

- d'approuver la seule installation des 2 colonnes enterrées du PAE 33 pour la collecte des déchets de l'immeuble Marco Polo, quartier de Neuville,
- d'annuler, en conséquence, la délibération 23-06-15/16 du 23 juin 2015 relative à la participation de Dieppe-Maritime à l'installation de 4 colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets des immeubles Surcouf et Marco Polo,
- d'accepter de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage de Dieppe-Maritime à la ville de Dieppe dans le cadre de l'opération susvisée,
- d'attribuer une participation d'un montant maximum de 12 150 € à la Ville de Dieppe dans le cadre de cette opération.

RELATIONS HUMAINES

03-05-16/14 – RELATIONS HUMAINES – Tableau des effectifs – Modification de l'indice de rémunération du poste contractuel de « chargé de mission développement économique / clause d'insertion / cellule Europe »

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (Guy SENECAI, Michel MENAGER, Nicolas LANGLOIS, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Sabine AUDIGOU, Florent BUSSY, François LEFEBVRE, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, Elodie ANGER ne prenant pas part au vote), la fixation de l'indice brut de référence affecté au poste de « chargé de mission développement économique / clause d'insertion / cellule Europe » à 703 – indice majoré 584 correspondant au 10^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

03-05-16/15 – RELATIONS HUMAINES – Compétence Ordures Ménagères – Transfert de personnel de la Ville de Dieppe – Prime de fin d’année – Définition du montant de référence

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est décidé, à l’unanimité, de préciser que le montant net de référence de la Prime de Fin d’Année versé aux agents éligibles, issus du service « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » et transférés de la Ville de Dieppe, correspond au montant net du traitement indiciaire mensuel le plus bas des agents de la Fonction Publique Territoriale au 1^{er} janvier de l’année de versement.

COMMANDE PUBLIQUE

03-05-16/16 – ENERGIE – Groupement de commande avec le Syndicat Départemental d’Energies du Calvados (SDEC)

Rapporteur : Monsieur BAZIN

Il est décidé, à l’unanimité :

- d’adhérer au groupement de commande proposé par le SDEC ENERGIE pour la fourniture d’électricité et de gaz des bâtiments communautaires, de l’éclairage public des zones d’activités, des contrats directement souscrits par Dieppe-Maritime,
- d’approuver le projet de convention de groupement de commandes pour la fourniture d’électricité et de gaz des bâtiments communautaires, de l’éclairage public des zones d’activités tel qu’annexé à la présente délibération,
- d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document permettant de mettre en œuvre cette décision,
- d’accepter que la Commission d’Appel d’Offres, chargée de choisir le ou les titulaires du marché soit celle du coordonnateur,
- de désigner Annie PIMONT ayant voix consultative à la Commission d’Appel d’Offres spécifique au groupement de commandes,
- d’autoriser Monsieur le Président du SDEC ENERGIE à signer le marché de fourniture d’électricité et de gaz des bâtiments communautaires et de l’éclairage public des zones d’activités,
- de fixer et réviser la participation financière de Dieppe-Maritime conformément à l’article 8 de l’acte constitutif.

FINANCES

03-05-16/17 – FINANCES – Budget Principal – Durée des amortissements – Modificatif

Rapporteur : Monsieur BAZIN

Il est décidé, à l’unanimité des suffrages exprimés (Guy SENEAL, Michel MENAGER, Nicolas LANGLOIS, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Sabine AUDIGOU, Florent BUSSY, François LEFEBVRE, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, Elodie ANGER ne prenant pas part au vote), de modifier la durée d’amortissement des immobilisations suivantes et de la fixer comme suit :

Nature de l’immobilisation	Durée de l’amortissement
Subventions d’équipement versées (finançant des biens immobiliers ou des installations)	30 ans (au lieu de 15 ans précédemment)
Subventions d’équipement versées (finançant des projets d’infrastructure d’intérêts national)	40 ans (au lieu de 30 ans précédemment)

Et d'autoriser la neutralisation totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

03-05-16/18 – FINANCES – Budget du service annexe des Transports Publics – Durée des amortissements – Modificatif

Rapporteur : Monsieur BAZIN

Il est décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (Guy SENEAL, Michel MENAGER, Nicolas LANGLOIS, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Sabine AUDIGOU, Florent BUSSY, François LEFEBVRE, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, Elodie ANGER ne prenant pas part au vote), de modifier la durée d'amortissement des immobilisations suivantes et de la fixer comme suit :

Nature de l'immobilisation	Durée de l'amortissement
Subventions d'équipement versées (finançant des biens immobiliers ou des installations)	30 ans (au lieu de 5 ans précédemment)
Subventions d'équipement versées (finançant des biens mobiliers ou du matériel ou des études)	5 ans

Et d'autoriser la neutralisation totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

03-05-16/19 – FINANCES – Budget Principal de la régie « Office de Tourisme de Dieppe-Maritime » – Durée des amortissements – Modificatif

Rapporteur : Monsieur BAZIN

Il est décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés (Guy SENEAL, Michel MENAGER, Nicolas LANGLOIS, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Sabine AUDIGOU, Florent BUSSY, François LEFEBVRE, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, Elodie ANGER ne prenant pas part au vote), de fixer la durée d'amortissement des immobilisations suivantes comme suit :

Nature de l'immobilisation	Durée de l'amortissement
Subventions d'équipement versées (finançant des biens mobiliers ou du matériel ou des études)	5 ans

Et d'autoriser la neutralisation totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

⇒ **La séance est levée à 19h15.**